



CONCEPTION



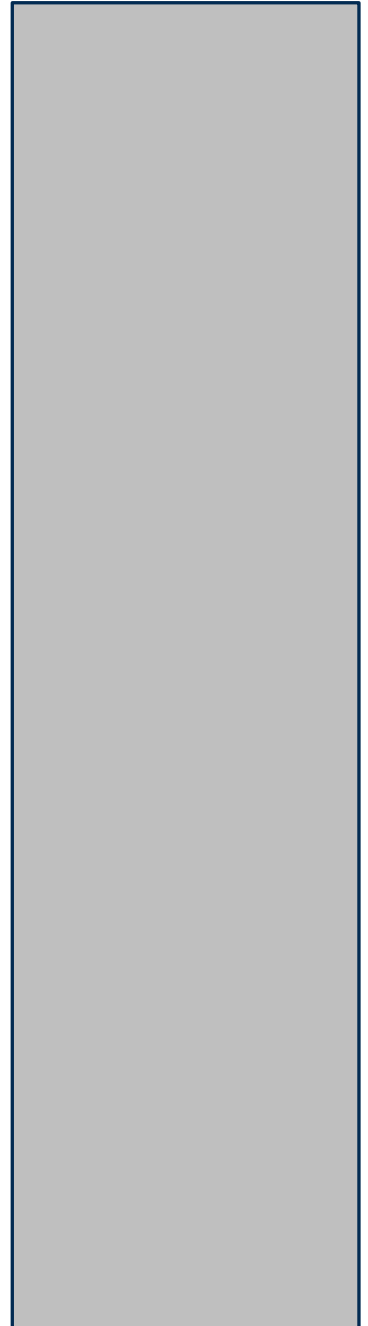
RÉALISATION



INTÉGRATION



## Code anticorruption





CONCEPTION



RÉALISATION



INTÉGRATION

La corruption représente un risque majeur pour les entreprises, compromettant la loyauté de la concurrence, le bon déroulement des affaires et la transparence du commerce.

Une entreprise peut être tenue pour responsable si elle ne met pas en place des mesures suffisantes pour la prévenir et la combattre.

VELA Industrie réaffirme son engagement en matière d'intégrité en adoptant le présent Code anticorruption, applicable à l'ensemble de son organisation ainsi qu'à ses partenaires et relations commerciales.

## Qu'est-ce-que la corruption ?

Transparency International définit ainsi la corruption :

*« Une offre ou la réception d'un cadeau, d'un prêt, d'une rémunération, d'une récompense ou de tout autre avantage à ou de la part de toute personne comme une incitation à faire quelque chose qui est malhonnête, illégal ou un abus de confiance, dans la conduite des affaires de l'entreprise »*

## Quels sont les risques encourus ?

Ils sont multiples

- **Risques juridiques** : la corruption est illégale là où elle se produit, en France ou à l'étranger
- **Risques de réputation** : les entreprises qui ne respectent pas les normes éthiques relatives à la corruption, s'exposent à de graves risques de réputation même si cette dernière est « blanchie ». Elles exposent également leurs partenaires commerciaux.
- **Risques financiers** : la fraude, la corruption et les transactions commerciales « louches » ont de forts impacts financiers en cas de condamnation et peuvent mettre en péril la situation financière d'une entreprise.



CONCEPTION



RÉALISATION



INTÉGRATION

VELA Industrie met donc en œuvre les mesures et procédures suivantes au titre de son obligation de vigilance :

## 1. Code de conduite et formation

Un code de conduite a été défini et diffusé sur notre espace intranet avec une sensibilisation particulière aux managers qui devront redescendre l'information et la formation auprès des équipes identifiées.

## 2. Dispositif d'alerte interne

Une procédure de signalements d'alerte a été mise en place, consultable à tous moments par différents canaux d'information.

## 3. Procédures d'évaluation des tiers

La procédure de contrôle des fournisseurs, intermédiaires et clients est évaluée de la même manière avec des contrôles administratifs, financiers et plus particulièrement pour nos clients européens à l'aide du système VIES ([https://europa.eu/youreurope/business/taxation/vat/check-vat-number-vies/index\\_fr.htm](https://europa.eu/youreurope/business/taxation/vat/check-vat-number-vies/index_fr.htm))

## 4. Procédures de contrôles comptables

Mise en place de procédure de contrôles comptables avec une séparation des fonctions comptables et d'achat sous un angle opérationnel afin de limiter les risques d'erreur ou de fraude. Cette séparation dans le processus clés de notre organisation permet de limiter ceux-ci.

## 5. Sincérité de l'information comptable et financière

La publication de nos comptes est un élément attestant de notre sincérité comptable et financière.

Ceux-ci sont contrôlés et certifiés chaque année par des commissaires aux comptes.



CONCEPTION



RÉALISATION



INTÉGRATION

---

Je, soussigné.....  
déclare avoir pris connaissances du contenu du présent  
Code anticorruption.

Signature :.....